

20250401_DL_10

OBJET : Renouvellement de l'adhésion à l'association des développeurs et utilisateurs de logiciels libres pour les administrations et les collectivités territoriales (ADULLACT)

Date de convocation :
21 mars 2025

Date de séance :
28 avril 2025

Date d'affichage :
10 avril 2025

Membres en exercice : 46

Membres présents : 14

Membres votants : 28

*Séance en présentiel et
visioconférence,
conformément à la loi*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 avril à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe.

Etaient présents : Madame DELETRE, Monsieur VARLET, Monsieur DELFOSSE, Monsieur PENAUD, Monsieur DEMARCY, Monsieur DEBEUGNY, Monsieur MASSET, Monsieur BEAUFILS, Monsieur DEFRANCE, Monsieur GORRIEZ, Monsieur PARSIS, Monsieur PAYEN, Monsieur THUEUX, Monsieur HAZARD.

Secrétaire de séance : Monsieur PARSIS Laurent

Pouvoirs :

Monsieur WALIGORA donne pouvoir à Monsieur DELFOSSE
Monsieur DECLE donne pouvoir à Monsieur VARLET
Madame POUPART donne pouvoir à Monsieur HAZARD
Monsieur FOURNIER donne pouvoir à Monsieur GORRIEZ
Monsieur BEAUMONT donne pouvoir à Monsieur BEAUFILS
Monsieur DURIEUX donne pouvoir à Monsieur DEFRANCE
Madame MAILLE-BARBARE donne pouvoir à Monsieur THUEUX
Madame ROY donne pouvoir à Monsieur PARSIS
Monsieur LECOMTE donne pouvoir à Monsieur PAYEN
Monsieur FRION donne pouvoir à Monsieur MASSET
Madame LHOMME donne pouvoir à Monsieur DEBEUGNY
Monsieur FOUCAULT donne pouvoir à Monsieur DEMARCY
Monsieur DE JENLIS donne pouvoir à Monsieur PENAUD
Monsieur GEST donne pouvoir à Madame DELETRE

La présente délibération a pour objet la confirmation de l'adhésion de Somme Numérique à l'ADULLACT (Association des Développeurs et Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales). Cette association, reconnue pour son engagement dans la promotion des logiciels libres, a pour mission principale de faciliter et d'accompagner l'adoption des solutions libres au sein des administrations et des collectivités territoriales. Elle œuvre pour la mutualisation des ressources, l'amélioration de l'interopérabilité des systèmes d'information, ainsi que la réduction des coûts liés aux technologies de l'information. En rejoignant l'ADULLACT, Somme Numérique s'engage à soutenir et à participer activement aux projets visant à renforcer l'usage des logiciels libres dans la gestion des services publics.

Le syndicat mixte Somme Numérique est adhérent de l'ADULLACT depuis 2009.

Le montant de l'adhésion du syndicat mixte est fixé chaque année pour le conseil d'administration de l'ADULLACT. Pour des besoins de confirmation administrative et financière de cette dépense annuelle qui s'élève à 11 750€, le Président propose au Comité syndical de renouveler cet engagement d'adhésion.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- Vu la délibération du 20/03/2009 portant adhésion du syndicat mixte Somme Numérique à l'association des développeurs et utilisateurs de logiciels libres pour les administrations et les collectivités territoriales (ADULLACT)
- Vu les statuts de l'ADULLACT en date du 28 juin 2023 ;
- Vu le rapport du Président

Considérant que l'ADULLACT est un lieu d'échange et d'information majeur pour toutes les collectivités et syndicat engagés dans l'aménagement numérique du territoire.

Après en avoir délibéré,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Confirme le renouvellement de Somme Numérique à l'association des développeurs et utilisateurs de logiciels libres pour les administrations et les collectivités territoriales (ADULLACT)

ARTICLE 2 : Accepte le versement de la cotisation annuelle ; le montant de l'adhésion du syndicat mixte Somme Numérique est fixé chaque année pour le conseil d'administration de l'ADULLACT.

ARTICLE 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.